

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°94

De police de la circulation et d'interdiction de stationnement

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 15/07/2026 formulée par M. Martin VAYRE, représentant la Société Larren Réseaux (SLR) pour permettre à l'entreprise de réaliser pour le compte d'ENEDIS des travaux de branchement et de raccordement, 91, rue du Petit Bois - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,

Considérant la demande de police de circulation et d'interdiction de stationnement;

ARRETE

Article 1 : Le 16 octobre 2026, la Société Larren Réseaux (SLR) sera autorisée à réaliser des travaux de branchement et de raccordement (sans réalisation de tranchée sur le domaine communal), au 91 rue du Petit Bois - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY.

Article 2 : Les travaux occasionneront un empiètement sur la chaussée et une interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds, aux date et lieu sus-mentionnés à l'article 1.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera mise en place par la Société Larren Réseaux. L'entreprise veillera à préserver les droits des tiers. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Le stationnement sera interdit, sous peine d'enlèvement des véhicules considérés gênants, aux dates et lieux susmentionnés.

Article 5 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation éventuelle est à la charge de la Société Larren Réseaux. La chaussée sera remise en parfait état.

Article 6 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 15/10/2026.

Affiché le 15/10/2026

Notifié au pétitionnaire le 15/10/2026

Pour le Maire et par délégation,
Le 2^{ème} adjoint,


Gérard MOREL-BASSOUL

